



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.579.06

SEANCE 29 MARS 2023

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE AU TITRE DE LA DETR 2023 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FOURNILLON Anne-Marie, GUAJARDO FILIPPI Emmanuelle, MOREAU David, REMY Delphine (Adjointes au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, LAURAC Sylvain, GRANET William, DUPRAT Eric, BENOIST Morgane, LANGLET Louis, SAYAG Emilie, DUPRE Christian, FOUCHER Bruno, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

*M. FERNANDES Joao José, (pouvoir Mme CORDIER)
Mme WILLEMET Nadine, (pouvoir M. SARRELABOUT)
Mme FLANDRIN Elodie, (pouvoir M. FOUCHER)*

ABSENTS :

Mme CHAILLIE

M. David MOREAU est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	19
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	22
DATE DE LA CONVOCATION	:	22 mars 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230329-D2023_579_0

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE
AU TITRE DE LA DETR 2023
(DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le règlement du programme 2023 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;

CONSIDERANT que le cimetière, situé rue Bazile, nécessite la réalisation de travaux d'aménagement ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de solliciter l'accompagnement financier de l'état dans ce projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet d'aménagement du cimetière pour un montant total de 100 520 euros HT et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Coût d'objectif HT	Montant à retenir pour le calcul de la subvention		Recettes	Montant	%
Travaux d'aménagement	100 520,00	100 520,00		DETR 2023	50 260,00	50,00%
				RAC	50 260,00	50,00%
TOTAL Hors Taxes	100 520,00	100 520,00		TOTAL Hors Taxes	100 520,00	100,00%
Soit toutes taxes comprises	120 624,00					

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230329-D2023_579_0

- **S'ENGAGE** à prendre en charge sur ses fonds propres, en un paiement unique, la part non couverte par la subvention versée par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;
- **DIT** que les travaux seront réalisés à l'automne 2023 sous réserve de l'attribution de la subvention.

Fait à Saint-Vrain, le 29 mars 2023

Le Maire,
Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230329-D2023_579_0

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20230329-D2023_579_0